

OUVRAGES D'ART ROUTIERS

GESTION ET ENTRETIEN : COMMENT CONCILIER RESPONSABILITÉS ET TRAVAUX



8 h 30 – 12 h 45

• Allocution d'ouverture

- Du poids financier à l'enjeu de sécurité publique, quelles sont les voies pour assurer une maintenance efficace
- Après la réforme de 2014, quel soutien d'ingénierie pour les petites communes
- Les recommandations de la mission sénatoriale et le rôle du Cerema

↳ **Patrick Chaize**, Sénateur de l'Ain et vice-président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

↳ **Georges Tempez**, Directeur de Cerema Infrastructures de transports et matériaux

• Les enjeux de la gestion des ouvrages d'art routiers

- Panorama des responsabilités et enjeux économiques, techniques et sociétaux
- La domanialité des ponts et l'obligation de conventionner pour répartir charges et responsabilités

↳ **Laurent Labourie**, Référent technique expert ouvrages d'art, Cerema

• Responsabilité des collectivités gestionnaires d'ouvrages d'art : l'œil du juriste

- Apports et principes posés par la loi du 7 juillet 2014 et le décret d'application du 8 mars 2017
- Maîtriser les obligations législatives et réglementaires pour mieux mesurer la responsabilité légale des différents acteurs
- Illustrations de contentieux engageant la responsabilité d'un gestionnaire

↳ **Guillaume Gauch et Cyril Croix**, Avocats, Seban & Associés

• Financement de l'entretien des ouvrages d'art de A à Z

- Le « principe de référence » défini par la loi : qui paie quoi
- Les clefs pour garantir le bon dimensionnement budgétaire et la bonne utilisation des ressources
- Sur quels mécanismes financiers publics les collectivités peuvent-elles s'appuyer

↳ **Cabinet Calia Conseil**

• Quelle politique de l'État pour entretenir ses ouvrages

↳ **Éric Ollinger**, Adjoint au sous-directeur, DGITM³

14 h – 17 h 30

• Identifier et objectiver l'état des infrastructures

- Description synthétique d'un patrimoine vieillissant et de son comportement macroscopique
- L'ONR¹ comme outil de suivi des ouvrages publics : exposé de ses travaux et analyse des résultats

↳ **Cécile Bouvet Agnelli**, Experte en gestion du patrimoine, Cerema

↳ **Patrick Porru**, Responsable des affaires techniques, Idtrim²

• Passer du curatif au préventif : outils et méthodes

- Présentation des travaux du partenariat collectivités-Cerema
- Le guide de gestion des ouvrages d'art communaux
- L'aide à la décision : les outils de priorisation technique et socio-économique

↳ **Laurent Llop**, Directeur de projet en gestion du patrimoine, Cerema

↳ **Cécile Bouvet Agnelli**, Experte en gestion du patrimoine, Cerema

• L'EPCI comme moteur de l'entretien des ouvrages d'art : l'exemple de Grenoble Alpes Métropole

- Décryptage de la démarche grenobloise depuis le transfert de la compétence voirie de 2015
- Présentation du plan de priorisation des opérations d'entretien ou reconstruction d'ici à 2020
- Avec quelles sources de financement la Métro entend-elle couvrir les investissements nécessaires

↳ **Ludovic Bustos**, Vice-président délégué aux espaces publics et à la voirie, Grenoble Alpes Métropole

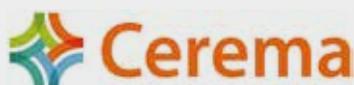
• Dans les départements, comment se concrétise la gestion des ouvrages d'art

- L'entretien des infrastructures départementales
- Illustrations concrètes par l'ADF⁴

↳ **Philippe Herscu**, Directeur délégué, ADF

• Échanges avec la salle et conclusion

Journée d'étude
organisée avec
l'expertise du



et animée par **Albane Canto**, Rédactrice en chef de Techni.Cités

1- Observatoire national de la route 2- Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité 3- Direction générale infrastructures des transports et de la mer 4- Assemblée des départements de France

Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

[Bit.ly/2HcvpcC](https://bit.ly/2HcvpcC)

OU AU VERSO



OUVRAGES D'ART ROUTIERS

GESTION ET ENTRETIEN : COMMENT CONCILIER RESPONSABILITES ET TRAVAUX

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal..... Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Collectivités locales :
390 € HT (468 € TTC)

Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

Informations inscriptions multiples,
rendez-vous sur :

bit.ly/2HcvpcC

Journée d'étude « Ouvrages d'art routiers », tarifs d'inscription

➔ Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 17/05/2019

- Par email :

penelope.vincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :

Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II

10, place du Général de Gaulle

BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL SAS, un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20 %. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL SAS, société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL SAS pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art. 34 et s.), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>



INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com